

Date de convocation :	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
24/05/2022	

Le trente mai deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Marie-Laure OUDIN, Eric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT.

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Fanny MOURIER (pouvoir à Thierry SABOT).

Absente : Colette MORIN

Madame Catherine MARCON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Décision modificative 1 – Budget Commune

DCM 20220530-12

Monsieur Le Maire informe les Conseils Municipaux que lors du vote du Budget Primitif l'intégralité des travaux de réhabilitation du bâtiment bourg-centre ont été affectés au 2031 (Immobilisations incorporelles - frais d'études) par erreur au lieu du 2313 (Immobilisation corporelles en cours constructions) il convient donc de modifier le compte pour une partie des dépenses.

Monsieur Le Maire présente la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2031-0140 : MAISON FRANCE SERVICES - REHABILITATION CENTRE BOURG	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations Incorporelles	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-0140 : MAISON FRANCE SERVICES - REHABILITATION CENTRE BOURG	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Donne son accord.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

